



www.carsat-lr.fr

## Maçonnerie

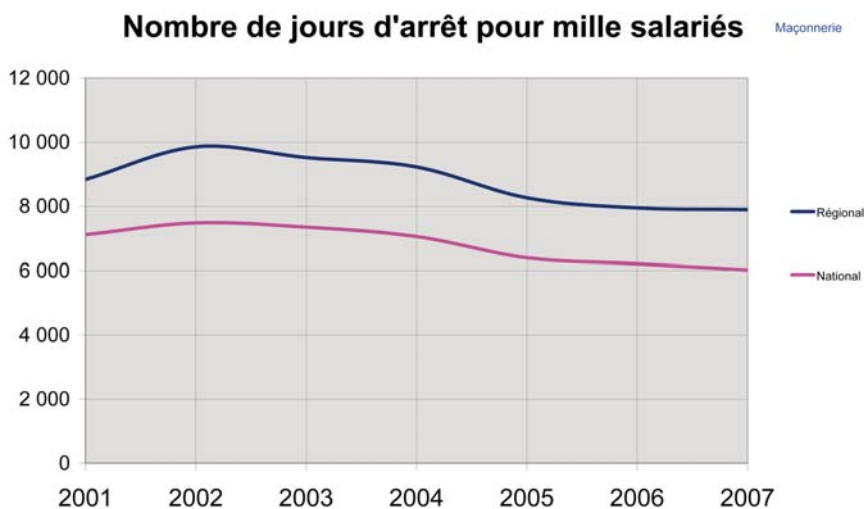
2 057 entreprises et 10 692 salariés dans le Languedoc-Roussillon en 2007.

Le taux de cotisation de la profession (coût des accidents et maladies professionnelles rapporté à la masse salariale) est de **7,6 % en 2009**.

À savoir : le taux moyen de cotisation toutes activités confondues est de **2,28 %**.

Par rapport à la moyenne nationale, sur les 7 dernières années, la sinistralité du gros œuvre en Languedoc-Roussillon est supérieure de **26 %**.

Cette sinistralité est établie sur la base des journées de travail perdues et des conséquences physiques invalidantes obligeant le salarié à restreindre ou à cesser définitivement son activité professionnelle.



On constate dans la région sur cette période :

**822** salariés sont victimes d'un accident grave avec séquelles irréversibles,  
**9** salariés sont décédés.

**33 %** des Maladies Professionnelles du BTP proviennent de cette activité;  
les troubles musculosquelettiques représentent **50 %** de ces maladies.

# Dans la profession : 2 risques majeurs

## Les chutes de hauteur

La mise en œuvre des agglomérés de ciment prend une place de plus en plus importante dans la construction. Ainsi, des immeubles en R+3 sont couramment réalisés en agglomérés.

### Vers l'intérieur du bâtiment

La mise en œuvre des agglomérés entraîne des risques de chute de hauteur depuis les plates-formes de travail.



Organiser le chantier en l'équipant d'échafaudages à montage et démontage en sécurité (MDS) munis de garde-corps et d'un accès sécurisé. Le plancher de travail doit couvrir la totalité de la largeur de la traverse (> 90 cm).

### Vers l'extérieur du bâtiment

Lors de la mise en œuvre des agglomérés en façade, ou en pignon, le risque de chute de hauteur dans le vide est accru par le poids des matériaux manutentionnés et la posture de travail prise. Pour maîtriser ce risque deux solutions existent :

échafaudage de pied MDS

ou

protection plaquée



NB : La protection plaquée, répond aux exigences de robustesse et d'efficacité. Elle impose une réflexion en amont du chantier (calepinage), sur l'organisation des approvisionnements (appareil de levage) et sur l'installation de chantier (remblais, accès...).

# Les manutentions

Dans des conditions climatiques variables (gel, chaleur, pluie), avec des postures de travail contraignantes, des prises difficiles, des tonnages manutentionnés sur la journée élevés, les manutentions sont à l'origine de **1/3 des accidents graves, des accidents avec arrêt, des journées perdues.**



Votre objectif, réduire la pénibilité en agissant sur :

L'organisation des approvisionnements,



- Commande de blocs à trous retournés sur palette,
- Moyens mécanisés pour déplacer les palettes,
- Recettes pour parpaings et mortier,
- Monte-matériaux.



L'équipement en matériel de pose,



- Pinces de préhension,
- Plates-formes élévatrices (à ciseaux ou sur mât).



Les méthodes de construction,

- Coffrages légers pour les poteaux (cerclés, perdus...),
- Echafaudages modulables...,
- Agglomérés à bancher en remplacement des agglomérés pleins (contrainte phonique et tenue au feu),
- Poutrelles et entrevous allégés,
- Éléments préfabriqués (linteaux, encadrements, pièces d'appui...).

## Mais aussi des risques à ne pas oublier :

- Risques pour la santé (installations d'hygiène : vestiaires, réfectoires, sanitaires).
- Risques de chute de plain-pied (rangement, nettoyage, propreté).
- Risques chimiques liés au ciment (poussières et contacts cutanés).
- Risques routiers (trajets, missions).
- Risques électriques...

# Tous concernés :

## Quelques résumés d'accidents de la profession

La victime (37 ans, 15 ans d'expérience) participe à l'implantation d'un bâtiment. Les piquets métalliques prévus à cet effet n'étant pas approvisionnés, l'équipe utilise un chariot élévateur muni d'un godet pour enfoncer des chevrons époutés dans la terre sèche. Au moment d'appuyer sur le piquet, le godet (non claveté) se décroche et tombe sur la victime qui décède.

Un maçon de 47 ans se déplace sur une dalle, heurte un serre-joint dépassant d'un muret, perd l'équilibre et chute de plain-pied. Atteint d'une fracture du fémur, il subit une intervention chirurgicale. Il décède 13 jours plus tard des suites de cet accident.

Un maçon de 47 ans achève la construction d'un mur de pignon d'un pavillon. Une bourrasque menace de renverser le mur, la victime tente de le retenir et est finalement entraînée par le pignon qui s'écroule vers l'extérieur. L'ouvrier fait alors une chute d'environ 3 mètres. Transféré, dans le coma, vers le centre hospitalier, il décède trois jours plus tard.

Un maçon de 50 ans doit réaliser le scellement de la charpente d'un immeuble en construction. Il utilise une échelle posée sur le 1er plancher. Il se penche par-dessus le mur du pignon, vers l'extérieur, pour atteindre un point difficile d'accès. Il perd l'équilibre et chute mortellement sur le sol.

Pour couler une dalle sur hourdis (plancher haut du RDC), l'entreprise utilise un godet malaxeur placé sur la flèche télescopique d'un chariot de manutention. Le conducteur abaisse les patins de stabilisation et dirige le godet malaxeur vers la dalle à couler. L'engin déséquilibré bascule. Le maçon de 52 ans en attente sur la dalle pour réceptionner le béton est écrasé par le godet.

Pour réaliser le garde-corps définitif en béton d'un balcon, un maçon de 26 ans met en place un coffrage en bois. Déséquilibré, il tombe en avant et fait une chute mortelle de six mètres.

Un maçon de 29 ans est occupé à reprendre un défaut sur un mur. En appui sur une chape boueuse, il glisse et tombe sur le flanc droit sur un acier en attente. Il se perfore l'abdomen sur une profondeur de 4 cm environ.

Un manoeuvre de 23 ans et son chef d'équipe mettent en place la charpente en fermettes d'une maison individuelle de plain-pied. La manutention des fermettes (40 kg) se fait manuellement. Pendant que le chef d'équipe descend chercher des étréssillons, le manoeuvre chute depuis la charpente. Il décède à l'hôpital quelques jours après.

La victime, manoeuvre, âgée de 45 ans, démolissait une cloison en agglomérés de ciment lorsqu'une vingtaine de ces éléments sont tombés sur son visage et son thorax entraînant son décès.

## En savoir plus :

Recommandations de la CNAM-TS téléchargeables sur le site : [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr), onglets [s'engager dans la prévention] puis [les recommandations]. **R377m** Utilisation des grues à tour, **R399** Prévention du risque de renversement des banches sous l'effet du vent, **R400** Armatures en attente, **R406** Prévention du risque de renversement des grues à tour sous l'effet du vent, **R408** Prévention des risques liés au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied. **ED 790** Aide mémoire BTP, téléchargeable sur le site [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) .

Le service prévention remercie les organisations professionnelles, les entreprises et leurs salariés qui ont bien voulu participer à ce travail de réflexion.

**ENSEMBLE, MAÎTRISONS LES RISQUES PROFESSIONNELS**

Carsat du Languedoc-Roussillon

Département prévention/tarifcation des risques professionnels

29 cours gambetta - CS 49001 - 34068 Montpellier Cedex 2

☎ 04 67 12 95 55 - 📠 04 67 12 95 56 - **E.mail** : [prevdoc@carsat-lr.fr](mailto:prevdoc@carsat-lr.fr)